

Séance du vendredi 20 mars 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 16/03/2026

Présents : 15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Benoit CODRON,

Votants: 15

Présents : Benoit CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERAY, Valérie DE MACEDO, Marie-Christine GROISY, Karen COURTIER, Victor MORENO

Secrétaire de séance:
Alexandra BOURILLON

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Détermination du nombre d'adjoints au maire - DE_2026_009

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de **4 postes** d'adjoints au maire.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 077-217705151-20260320-DE_2026_009-DE



Le Maire
Benoît CODRON

Vote pour: 15
Vote contre: 0
Abstentions: 0

